

Communiqué de presse - Toulouse, le 10 avril 2015

4 entreprises s'engagent pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre et préserver la biodiversité localement

Quel est le point commun entre l'entreprise Malet, Le Nouveau Logis Méridional, Scopelec et Veolia ? Leur volonté d'agir sur le territoire pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre qui ne peuvent être ni évitées, ni réduites.

A l'origine de cette initiative, le consortium ALSEIDE composé de Biocenys, le Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées, l'école d'ingénieurs de Purpan, le bureau d'études Gilles Barreau, expertise forestière et Taoma qui a sollicité ces entreprises pour leur proposer une solution inédite et innovante autour des forêts locales.

Le concept

Donner la possibilité aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre en préservant les forêts locales. Cette solution s'articule autour de 2 axes :

- d'une part l'entreprise stocke ses émissions, sur des parcelles cadastrales certifiées, dans des forêts privées qui sont prises en gestion par le consortium. Ces forêts deviennent une ressource pour valoriser le territoire (création filière bois, sentiers de promenades, ...)
- d'autre part, l'entreprise contribue à créer des réservoirs de biodiversité en abondant à un fonds spécifique visant à acquérir de vieux massifs très riches en biodiversité. Ceux ci sont ensuite cédés gracieusement au fonds inaliénable du Conservatoire des Espaces Naturels.

Cette solution est particulièrement innovante car c'est la première fois que sont conciliées, dans une gestion globale, toutes les approches : sylviculture, biodiversité, stockage carbone, valorisation de la démarche.

Quels avantages pour l'entreprise ?

Même si cela a du sens de compenser dans des projets de pays du Sud, l'entreprise peut avoir envie d'agir sur son territoire. La solution ALSEIDE lui offre cette opportunité. Pour le moment, les forêts pilotes sont en Midi-Pyrénées mais l'action est reproductible dans toutes les régions de France

L'entreprise reçoit un certificat de stockage de ses émissions, une attestation de sa participation au fonds ainsi que des rapports annuels sur les forêts Alséide.

Elle a, par ailleurs, la possibilité d'emmener ses partenaires, clients ou collaborateurs dans les forêts du consortium en compagnie d'un expert forestier et d'un naturaliste pour une demi-journée d'expérience inoubliable autour du changement climatique, du carbone ou de la biodiversité.

Comment participer ?

L'entreprise définit un nombre de tonnes équivalent CO₂ qu'elle souhaite compenser, ce calcul peut s'appuyer par exemple sur les bilans carbonés réalisés. L'entreprise verse ensuite un montant forfaitaire au consortium pour participer au projet.

Par exemple, dans les forêts maîtrisées en Midi-Pyrénées, 150 tonnes équivalents CO₂ correspondent environ à 15 hectares de forêt gérée, dans laquelle les émissions sont stockées, soit 7500 arbres. Ce faisant, l'entreprise partenaire permet l'acquisition de 1.5 hectares de vieilles forêts, coeur de biodiversité.

Les motivations des entreprises pionnières

Pour l'entreprise Malet, Carole Burgué-Mazars, chargée de mission environnement : nous menons des travaux sur la RN88 à proximité d'Albi et nous avons trouvé intéressant de pouvoir participer à la

valorisation du territoire sur lequel nous travaillons. Nous avons donc souhaité aller au delà de nos obligations réglementaires et stocker une partie des émissions qu'émet ce chantier dans des forêts locales.

Pour le Nouveau Logis Méridional, Nicolas Réocreux, chef de projet : nous sommes très impliqués dans le renouvellement urbain du quartier des Izards à Toulouse avec la réhabilitation de la Cité Blanche. Depuis déjà 1 an nous avons intégré la biodiversité dans notre projet comme créateur de lien social. Compenser les émissions liées au déroulement du chantier nous paraissait faire sens avec cette démarche.

Pour Scopelec, Anthony Carletti, responsable QHSE : Labellisés ISO 26000, nous sommes engagés dans une démarche RSE depuis plus de 2 ans. Notre bilan carbone souligne que notre source principale d'émissions de CO2 est notre flotte de véhicules. A défaut de pouvoir réduire cet impact inhérent à notre contexte métier, le projet Alséide nous permet d'y apporter une réponse concrète, pérenne et en accord avec notre volonté d'ancrer nos actions environnement sur le territoire.

Pour Veolia, Jean-François Rezeau, directeur du territoire Midi-Pyrénées Atlantique de l'activité recyclage et valorisation des déchets: Ce projet permet de concrétiser nos objectifs environnementaux par des actions concrètes locales et responsables. Ce qui nous a séduit dans cette démarche, au delà de la compensation des émissions, c'est de contribuer à la création de réservoirs de biodiversité en Midi-Pyrénées. Veolia étant, par ailleurs, très engagé dans la prise en compte des espèces et écosystèmes au sein de ses différentes activités.

Pourquoi une solution autour de la forêt ?

Les forêts rendent des services essentiels : production de dioxygène, purification de l'atmosphère, maintien des sols, préservation de la ressource en eau, valorisation du paysage, activités récréatives ... Elles sont aussi un lieu privilégié d'accueil de la biodiversité et de stockage des émissions carbone.

L'évaluation de l'ensemble des services que la forêt rend, comparé à la valeur de la forêt par rapport à sa seule fonction d'approvisionnement en bois, est multipliée par 5. C'est dire si elle est importante.

La forêt française est étendue, plus de 16 millions d'hectares, mais sa gestion n'est pas optimisée. Parallèlement les vieilles forêts, les plus riches en biodiversité, se raréfient.

La solution Alséide : permet aux entreprises de participer à l'amélioration de cette gestion forestière, en respectant les possibilités de productivité bois et en prenant en compte la biodiversité.

Par le biais du conventionnement Alséide, des forêts deviennent ainsi des acteurs actifs de l'économie locale.

Les acteurs-membres du consortium

Biocenys : société coopérative qui accompagne les entreprises et les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets et la mise en place de solutions locales

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées : association loi 1901, a pour objet la préservation du patrimoine naturel de Midi-Pyrénées qui présente un intérêt ou un potentiel écologique, biologique ou géologique

L'école d'ingénieurs de Purpan : équipe de recherche Biodiversité, Télédétection et Territoire / UMR 1201 Dynafor INRA / INPT

Gilles Barreau, expertise forestière : bureau d'études spécialisé en expertises agricoles, forestières et environnementales, membre du Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (CNEFAF) et expert auprès des tribunaux

Taoma : conseil et formation pour la promotion de nouvelles pratiques pour un développement durable des territoires.

Contact : Emmanuelle Parache au 06 42 57 63 67 ou contact@biocenys.fr

